

Retrait de la loi entérinant la dictature à vie... on nous prend pour des imbéciles ?

Le 21 décembre le Premier Ministre Jean Castex a déposé en procédure accélérée un :

« *Projet de loi n° 3714 instituant un régime pérenne de gestion des urgences sanitaires* »

Extrait :

« 6° Le Premier ministre peut, le cas échéant dans le cadre des mesures prévues aux 1° à 5°, subordonner les déplacements des personnes, leur accès aux moyens de transports ou à certains lieux, ainsi que l'exercice de certaines activités
à la présentation des résultats d'un test de dépistage établissant que la personne n'est pas affectée ou contaminée, au suivi d'un traitement préventif, y compris à l'administration d'un vaccin, ou d'un traitement curatif.

Le décret mentionné au deuxième alinéa du présent article précise l'étendue de cette obligation ainsi que ses modalités d'application s'agissant notamment des catégories de personnes concernées. »

Réactions :

Dans la journée de mardi, nous sommes nombreux à être partis au combat pour lutter contre ce projet de loi instaurant la dictature à vie.

Les sénateurs sont montés au créneau dénonçant même une « *loi liberticide* ».

Face aux oppositions venant de toutes part et de l'Assemblée Nationale, le Ministre de la Santé, Oliver Veran, est intervenu au 20h du journal de TF1.

« *La vaccination ne sera pas obligatoire. C'est une mauvaise polémique venue du Rassemblement national... Dans le contexte que nous connaissons, le gouvernement va proposer de reporter le texte de plusieurs mois.* »

Précisons à nouveau que le projet de loi ne prévoyait pas la vaccination obligatoire mais un crédit social dont ne pourrait bénéficier que les personnes vaccinées.

Pour faire simple « *Le vaccin ou la prison !* »

Certaines personnes naïves ont alors pensé que « *la démocratie venait de vivre une victoire* » mais que nenni !

La loi retirée ?

En premier lieu le Ministre n'a pas retiré le texte mais uniquement dit qu'il le reportait de quelques mois.

Notez que le projet de loi a été, dicit le ministre, provisoirement retiré mais que « *bizarrement* » la discussion est maintenue.

Si vous consultez l'agenda du 19 janvier 2021, la première séance publique à 15 heures prévoit :

« Discussion du projet de loi instituant un régime pérenne de gestion des urgences sanitaires. »

Ainsi que le lendemain à 21 heures :

« Suite de la discussion du projet de loi instituant un régime pérenne de gestion des urgences sanitaires. »

Serions-nous à ce point naïfs ?

Qui peut croire que le scénario que nous avons vécu n'était pas écrit d'avance ?

Qui peut croire qu'un simple Ministre de la Santé peut se pointer à la télé et annoncer qu'il a décidé de retirer un projet de loi du Premier Ministre ?

Vous savez tous qu'il est important de préparer le terrain pour une loi, et d'autant plus qu'elle est liberticide.

Cette première tentative donc a permis à l'exécutif de savoir qui était farouchement opposé à cette loi mais surtout qui ne broncherait pas le temps venu...

Je vous rappelle que le parlement français a volontairement renoncé à sa représentation depuis le début de la crise en validant l'état d'urgence sanitaire.

Alors concernant l'agenda de l'assemblée, le gouvernement va probablement annoncer qu'il n'a pas encore été mis à jour.

Il est aussi relativement probable que la discussion sera remise à l'ordre du jour 5 minutes avant de commencer et probablement un dimanche à 3 heures du matin.

Rappelons surtout que le gouvernement n'est pas très pressé, d'autant plus que la vaccigénie à ARN messenger ne sera probablement pas disponible pour la population générale avant le printemps ou le début de l'été.

Quelle pourrait être la stratégie du gouvernement pour faire passer son texte ?

En premier lieu, piéger les parlementaires....

Étape 1 :

Je présente un projet de loi inacceptable comme celui du Premier Ministre et je fais en sorte qu'il soit rejeté. Je fais cela par exemple au mois de mars...

Étape 2 :

Je laisse la vaccination être bien en dessous des prévisions, je reste focalisé sur le libre arbitre.

Les médias, pendant ce temps, ne font que s'interroger sur l'opportunité d'une obligation vaccinale et sur la forme qu'elle devrait prendre.

Étape 3 :

Lors de la vague 5 (ou de la vague 6) en mai juin. Celle-ci se révèle fort meurtrière pour des

personnes qui auraient pu se vacciner...

Évidemment 100% des personnes vaccinées échapperont à cette terrible vague.

« *Que de vies gâchées à cause de la stupidité des français.* » !

Étape 4 :

Intervention de M. Veran à 3 heures du matin à l'Assemblée Nationale en pyjama !

« *Bande de cons, à cause de votre sensibilité mal placée, de vos caprices de riches occidentaux, nos hôpitaux sont remplis d'innocents et d'enfants qui vont mourir de votre fait, faute de vaccination de la population, honte à vous !* »

Étape 5 :

La loi de pérennisation, dite « *Castex 2* », est votée par tous les parlementaires à l'exception de quelques crétins complotistes ou à l'ambition politique mal placée.

Grâce à de nombreux échanges et discussions, la loi a été profondément remaniée.

Ainsi le Premier Ministre dans la loi Castex 2, devra d'abord nous dire « *S'il vous plaît* », avant de nous obliger à nous vacciner pour pénétrer l'espace public.

Étape 6 :

Le peuple applaudit, « *C'est une grande victoire de la démocratie* ».

« *Nous sommes en guerre, il en va de notre survie, ce n'est pas une petite piqûre qui va porter atteinte à nos libertés.*

L'individu DOIT s'effacer au service du grand tout.

La liberté c'est le vaccin. »

Étape 7 :

Vague 6 ou 7 vers la fin de l'été ou au début septembre 2021.

Comment cette vague est-elle possible malgré la vaccination de masse ?

« *De nombreuses personnes continuent à circuler librement malgré l'obligation vaccinale ! Ces irresponsables doivent être contraints.* »

Étape 8 :

La fraude vaccinale a pris trop d'importance, trop de médecins complotistes proposent des certificats de vaccination sans avoir procédé à l'injection.

Une partie du problème a été solutionnée grâce aux vaccinodromes.

Projet de loi déposé instituant le carnet de santé sous cutané et les portiques de détection.

Face à la recrudescence de l'épidémie et au risque de saturer les hôpitaux la nouvelle loi « *la puce c'est la liberté* » a été adoptée...

Les français vont bientôt pouvoir enlever leurs masques et les boîtes de nuits, déjà équipées des portiques vont pouvoir accueillir à nouveau du public.

Les commerces qui mettront en place les portiques à puces recevront une prime.

Étape 9 :

... L'histoire nous le dira.

Bonne année 2021

Merci

Alain Tortosa.

23 décembre de l'an 1 de la dictature sanitaire.

Thérapeute

Auteur du livre « *7 milliards d'esclaves, et demain ?* »

Membre Reaction19

Membre Reinfocovid
Groupe @stop état urgence coronavirus

Sources :

https://www2.assemblee-nationale.fr/agendas/les-agendas/2021-01-19#odj-OMC_RUANR5L15S2021IDS23608

<https://www.youtube.com/watch?v=6ZsqXncYbGU>

<https://www.publicsenat.fr/article/societe/etat-d-urgence-sanitaire-les-senateurs-denoncent-un-projet-de-loi-liberticide-186387>

<https://7milliards.fr/tortosa20201223-perennisation-urgence-sanitaire.pdf>